

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) M. Hugo Moret Rue Caroline 11 1014 Lausanne

Lausanne, le 10 décembre 2019

Politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025) du Canton de Vaud

Cher Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courriel du 8 novembre 2019, relative au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Présentation

La PADE découle de l'obligation légale du Conseil d'Etat d'élaborer une politique publique d'appui au développement économique (PADE), au sens du chapitre I, section III de la loi sur l'appui au développement économique (LADE; BLV 900.05). De ce fait, elle constitue avant tout l'outil d'application de la LADE, permettant au gouvernement vaudois de définir les axes stratégiques et programmes d'actions prioritaires par lesquels il entend soutenir le tissu économique cantonal.

Le premier rapport sur la politique d'appui au développement économique a été présenté en 2012 pour couvrir les cinq années 2012 à 2017. Ce document résumait l'ensemble des actions et mesures prises au titre du soutien au développement du tissu économique vaudois pour en faire une stratégie gouvernementale. Une évaluation externe en a été conduite en 2018 pour établir la nouvelle PADE 2020-2025, qui fait l'objet de la présente consultation. L'objectif est d'assurer la continuité et d'éviter la rupture dans cette politique publique, en tenant compte des nouveaux enjeux socio-économiques aux niveaux national et international et des options stratégiques prises par le Conseil d'Etat.

Remarques générales

Le Conseil d'Etat a défini sa vision pour les années 2020-2025 : Assurer la prospérité de la population vaudoise, fondée sur l'attractivité, la compétitivité et le rayonnement d'une économie qui favorise la création de nouveaux emplois et la vitalité du tissu existant. Cette vision est très proche de celle de la CVCI et nous la soutenons volontiers.

Le Conseil d'Etat a également défini six enjeux prioritaires auxquels le tissu économique vaudois sera confronté durant les cinq années à venir : **Diversification**, **Innovation**, **Durabilité**, **Gouvernance**, **Mise en réseau**, **Suivi et prospective**.

Ces enjeux résument bien l'essentiel des enjeux, mais il manque aux yeux de la CVCI un enjeu lié à l'attractivité de notre canton, ses conditions-cadres (fiscalité, formation, infrastructures). Depuis de nombreuses années, notre canton n'attire plus d'entreprises et il est essentiel que la future PADE 2020-2025 renverse cette tendance.

Le Conseil d'Etat décline enfin son action en trois politiques sectorielles : soutien aux entreprises, appui aux régions et promotion de l'image du territoire et de ses atouts.

Les deux premières politiques sectorielles n'appellent pas de grands commentaires de la CVCI; elles constituent la suite des soutiens actuels qui ont fait leurs preuves. La CVCI exprime néanmoins une certaine crainte quant à une autre politique transversale; la révision en cours de la LATC pourrait avoir une influence certaine sur la disponibilité de terrains pour des besoins économiques. Il conviendrait d'éviter une telle évolution qui contredirait le soutien souhaité aux entreprises.

La troisième politique suscite plus de réserves. Conformément à notre proposition de compléter les enjeux, il est extrêmement important pour la CVCI de bâtir une image forte du canton pour attirer les entreprises, les capitaux et les talents. En revanche, la création de la marque territoriale « Marque VAUD+ » est entourée d'un flou qui n'est malheureusement pas dissipé par le rapport soumis en consultation. La CVCI émet par ailleurs un certain nombre de craintes sur d'éventuels transferts budgétaires entre les politiques de promotions actuelles (produits agricoles, promotion exogène, tourisme, etc.) au profit d'une marque unique, avec un intérêt actuel peu marqué des entreprises au vu des critères extrêmement exigeants publiés jusqu'à aujourd'hui, notamment la force de leur engagement social, économique et environnemental. L'apport de cette marque en rapport avec les exigences ne semble aujourd'hui pas convaincre la très grande majorité des entreprises contactées, notamment celles exportatrices.

Remarques particulières

Politique d'innovation: en pages 14-15 du rapport, le Conseil d'Etat rappelle que l'innovation constitue l'un des piliers du programme de législature 2017-2022. Assurant le secrétariat de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT), la CVCI adhère très volontiers à cette priorité et se tient à disposition pour la mise en place de ce futur Fonds de soutien à l'innovation. Les cinq axes prioritaires de ce fonds nous semblent par ailleurs adéquats: innovation collaborative, transition numérique, financement des start-up et scale-up, parc d'innovation et incubateurs, ainsi que promotion internationale. Dans le cadre de son Groupe Industrie-Export, la CVCI a d'ailleurs eu l'occasion de tester les projets collaboratifs innovants et a pu vérifier l'intérêt des entreprises. Les besoins en transition numérique avaient également fait l'objet d'un sondage auprès des membres qui démontrait que la prise de conscience n'était pas encore généralisée face à cette révolution qui va impacter rapidement tous les secteurs économiques.

Concernant le projet de fusion entre le **DEV et Innovaud**, la CVCI se permet de rappeler son souci de l'attractivité de notre canton; à notre sens, il convient de maintenir une forte activité de promotion des investissements étrangers apte à favoriser une diversification des activités économiques sur notre territoire. La nouvelle entité devrait en outre viser la complémentarité plutôt que la concurrencer avec les autres associations économiques vaudoises.

Economie durable: l'affectation d'une partie de l'enveloppe de préfinancement de CHF 75 mios à des mesures spécifiques de soutien à l'économie durable (pages 16-17) suscite également l'intérêt de la CVCI. Notre dernière enquête conjoncturelle a en effet démontré des freins dans ce domaine pour des raisons de temps, mais aussi de moyens financiers et de compétences humaines. La CVCI est prête à sensibiliser davantage ses membres dans ce domaine et attend avec intérêt la publication de l'EMPD annoncé.

Secteurs, activités et domaines d'innovation ciblés: en page 41 et ss, le Conseil d'Etat prévoit de maintenir les sept secteurs prioritaires identifiés dans la PADE 2012-2017: sciences de la vie, technologies de l'information et de la communication, industries de précision, industrie agroalimentaire, cleantech, sport et tourisme. Ces secteurs peuvent en outre accueillir plusieurs domaines d'innovation présents dans notre canton (oncologie, blockchain, cybersécurité, intelligence artificielle, drones et technologies du sport. La CVCI valide ce choix, avec un seul bémol concernant les cleantech, qui sont difficiles à définir comme le relève le rapport en page 29.

Financement et recherche de capitaux: la Fondation pour l'innovation technologique, citée en page 44, a connu une très belle évolution de ses activités ces dernières années, par la variété de ses prêts et de ses secteurs d'intervention. La CVCI est ainsi très heureuse de la proposition de renforcer les moyens de la FIT, un excellent exemple de partenariat public-privé.

En conclusion, la CVCI accueille très favorablement ce projet de Politique d'appui au développement économique (PADE) pour les années 2020 à 2025. A l'exception du concept de Marque Vaud+ qui mérite un certain nombre d'éclaircissements, nous estimons que les objectifs et mesures proposés sont de nature à favoriser le développement économique de notre canton, en soutenant notamment l'innovation, seule force d'un pays sans matière première. La CVCI répète par ailleurs sa disponibilité à accompagner la mise en place d'un grand nombre de mesures et incitations.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

Guy-Philippe Bolay

Directeur adjoint

Antoine Müller

Responsable de dossiers politiques